

INFOS CHAUFF N° 31
Donner - Recevoir - Transmettre

La Paix, la Joie et le Soleil en 2023 !

Enjeu majeur en 2023 : Conserver notre agrément « Éducation Populaire »

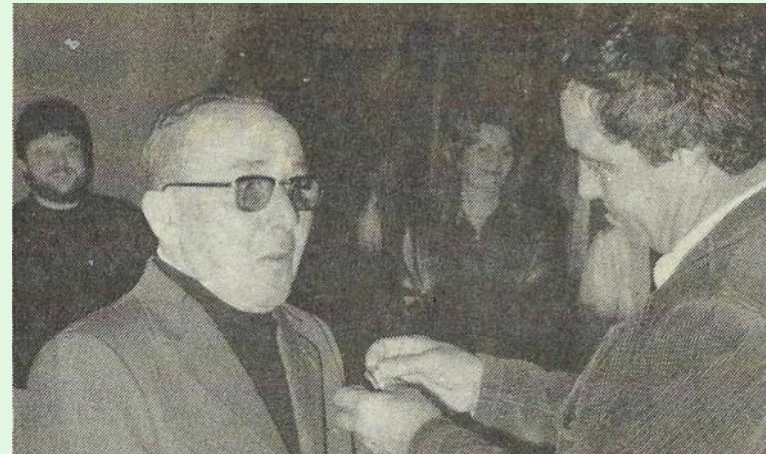
Le 9 avril 1951, l'abbé Jean-Marie Plume (voir notre photo ci-contre) déclarait à la sous-préfecture de Forcalquier l'association Joie et Soleil dont le but était de promouvoir les œuvres d'Éducation Populaire. (extrait du journal officiel de la République du 5 mai 1951). 72 ans plus tard, dans l'esprit des fondateurs, l'association continue chaque été à œuvrer pour les jeunes dans ses locaux de Chauffayer (209 jeunes en 2022).

Pour conserver notre agrément "Éducation Populaire", le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, nous demande de dépoussiérer nos statuts, dont certains articles, vieux de 72 ans, sont devenus aujourd'hui complètement obsolètes.

A.G. Extraordinaire le jeudi 2 mars 2023.

L'enjeu est triple pour nous :

- 1- Respecter ce qu'ont voulu les fondateurs : "**Promouvoir les œuvres d'Éducation Populaire**".
- 2- Témoigner auprès des jeunes des valeurs de respect, de solidarité, d'attention aux plus démunis. S'engager pour un monde plus juste et plus fraternel. Assurer nos adhérents de leur autonomie et de leur liberté dans les prises de décisions.
- 3- Continuer à bénéficier des aides de l'État.



M Molinari, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports remet le 5 décembre 1987 au Père Jean-Marie Plume, la médaille d'honneur de la Jeunesse et Sports.

Nous sommes convaincus que notre A.G. extraordinaire qui sera convoquée le jeudi 2 mars 2023 permettra aux bénévoles de Joie et Soleil de poursuivre leur mission utile et passionnante auprès des jeunes, en adoptant unanimement, cette révision indispensable de nos statuts. Ce sera un moment important de l'histoire fraternelle de Joie et Soleil.

Ils ont changé les portes à Chauffayer Bravo et Merci, les bénévoles !



Un logiciel pour notre gestion !

La fréquentation grandissante de nos séjours d'été nous a incités à nous équiper d'un nouveau logiciel informatique pour professionnaliser notre gestion et faciliter la tâche des bénévoles (plus de 220 dossiers en 2022). Cet outil évitera les envois de courriers et de mails. Il est déjà entré en fonction pour les dons et les cotisations. Il sera utilisé prochainement pour les inscriptions à Chauffayer. Nous ne serons pas à l'abri de quelques plâtres à essuyer et vous demandons par avance toute votre indulgence. Pour ce démarrage nous serons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner.

Bonne année 2023 à tous !

En prévision de notre A.G. extraordinaire du 2 mars 2023, n'oubliez pas de prendre ou de renouveler votre adhésion à Joie et Soleil : cotisation : 10 € (voir bandeau ci-dessous).

Contact

mail : président@joieetsoleil.fr

Tel : 06 09 07 45 94